

ACCÈS et ESPACES COMMUNS

Portes :

Chaque personne reçoit une carte magnétique en début de parcours donnant accès à la porte principale. Vous devez toujours avoir cette carte pour entrer. Pour sortir du Campus, il faut appuyer sur le bouton vert à gauche de la porte.

Chaque personne est responsable de sa carte : en cas de perte, il faudra en racheter une au prix de 45 \$. Cependant, pour un oubli et non une perte, vous pouvez emprunter une carte auprès de la direction du Campus que vous devrez restituer à la fin de la journée.

SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE CARTE, COMMUNIQUEZ SANS TARDER AVEC L'ADJOINTE AU BUREAU VITRÉ DE LA FORMATION CONTINUE POUR QU'ON PUISSE LA DÉMAGNÉTISER ET PRÉVENIR LE VOL.

Horaire et accès :

Le Campus est ouvert de **7 h à 23 h** du lundi au vendredi. De **8 h à 18 h** les samedis, dimanches et jours fériés, sauf si les locaux sont réservés pour une autre activité. L'accès principal se trouve au **800, de Maisonneuve Est**.

Des gardiens de sécurité sont présents dans les 2 immeubles en tout temps.

Aire de repas/réunion :

Vous pouvez manger dans la salle commune à l'intérieur du Campus.

Vous avez également accès à la salle à manger des étudiants de la Formation continue munie d'un évier et de plusieurs micro-ondes dans le couloir qui mène à la sortie sur de Maisonneuve est.

Vous avez également accès à la cafétéria du 5e étage (Ascenseur côté Maisonneuve)

Vous êtes entièrement responsables de maintenir ces lieux dans un état de propreté adéquat, comme pour l'aire de repas, le mobilier, etc.

À noter la cafétéria n'est pas accessible le week end

Bacs verts, recyclage et ordures :

Nous avons maintenant un bac incluant poubelles, récupération et compost. Merci de bien les utiliser.

Salles de classe :

Il est absolument interdit de manger et de boire (sauf des liquides dans un contenant avec couvercle qui ferme) dans toutes les salles de classe.

Toilettes et abreuvoir :

Les toilettes font face aux locaux du Campus. Un abreuvoir est également situé tout près.

Tabac, alcool et drogue :

Conformément aux lois et règlements en vigueur dans les immeubles et lieux publics, il est strictement interdit de fumer, de vapoter et de consommer alcool et drogue dans les locaux du Campus et dans l'édifice sous peine de poursuite et de renvoi.

Il est aussi interdit de vous présenter au Campus sous les effets de l'alcool ou drogue, sous peine de renvoi.

RESPECT des personnes et des lieux

Extrait du code de vie, Cégep du Vieux-Montréal

7.1 Dispositions générales

De façon générale, toute personne qui fréquente le cégep, qui participe à ses activités ou qui y travaille doit adopter un comportement qui respecte les valeurs du projet éducatif et les politiques et règlements du Collège. Sans limiter la généralité de ce qui précède et sous réserve des autres recours que le Collège pourrait exercer, se rend passible de sanctions toute personne qui pose les gestes suivants :

- 7.1.1 Se comporter de telle sorte que cela puisse causer un préjudice à autrui ou entraîner un effet perturbateur ou nuisible sur le milieu de vie, notamment :
 - *tenir ou partager des propos menaçants, diffamatoires, haineux, méprisants ou vulgaires, quel qu'en soit le moyen de diffusion ou d'expression utilisé (les médias sociaux par exemple);*
 - *manifester toute forme de harcèlement, d'intimidation, de cyberintimidation, de menaces ou de discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, qu'elle se manifeste par des paroles, des écrits ou des gestes, notamment en raison du sexe, de la couleur, de l'origine, du poids, de la religion, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'opinion politique, de la langue ou de l'orientation sexuelle de la personne;**
- 7.1.2 Commettre sur les lieux du Collège, ou lors d'activités sous sa responsabilité, des actes tels que :
 - *le non-respect des règles de santé et de sécurité de façon à porter atteinte à l'intégrité des personnes;*
 - *des agressions verbales, physiques ou sexuelles à l'endroit de quiconque;**
- 7.1.3 Enregistrer, filmer ou photographier une personne sur les lieux du Collège sans avoir obtenu son autorisation au préalable ;*
- 7.1.4 Vandaliser, endommager ou voler un bien, ou porter atteinte à l'intégrité des biens du Collège ;*
- 7.1.5 Conseiller ou inciter une autre personne à enfreindre les dispositions du présent Règlement ou participer de quelque manière que ce soit à une telle contravention.*

Propreté des lieux :

L'immeuble prévoit un service d'entretien général (le balai passé de façon sommaire et ramassage des poubelles). Afin que tous se sentent bien dans le même environnement, chacun est tenu de se ramasser, de jeter ses rebuts et de nettoyer ses dégâts, nourriture, taches ou autres accidents. Une armoire est installée dans chaque laboratoire, pour que les étudiants puissent y ranger leurs effets personnels. La coordination de programmes peut fournir balai, balai-éponge, torchons, essuie-tout et des produits pour les cas extrêmes mais il est conseillé aux étudiants de partager les frais d'achat de menus articles tels papier mouchoir, nettoyant et papier-éponge.

En période hivernale, le Campus fait installer des tapis près de l'entrée, nous vous prions donc d'essuyer vos pieds et d'apporter des chaussures ou pantoufles que vous pouvez laisser dans les locaux.

Hygiène personnelle :

Nos locaux et l'organisation scolaire font en sorte que tous passent beaucoup de temps ensemble, parfois dans une certaine proximité. Quoique la tolérance pour les odeurs corporelles soit variable d'une personne à l'autre, nous aimerions rappeler à tous que de saines habitudes contribuent à un meilleur environnement commun et à des relations de travail harmonieuses.

Communication :

Pour les communications officielles, nous utiliserons MIO, la messagerie d'Omnivox et le courriel personnel. Pour les communications non officielles, vous pouvez utiliser DISCORD. Bien entendu, la communication officielle ou non se doit d'être respectueuse.

MATÉRIEL ET RESSOURCES

Voir les listes d'achats fournies pour chaque programme.

Services et ressources informatiques :

En 1^{er} lieu : voir votre technicien en travaux pratiques : Fred Brown Althot, bureau dans la salle du personnel

En 2^e lieu : En cas de problème technique ou pour tout besoin relatif au fonctionnement de votre poste de travail et du réseau informatique, **veuillez prendre note du numéro d'ordinateur (étiquette jaune) et téléphoner au poste #7070 au moyen de l'appareil situé sur le bureau de l'enseignant dans chacune des classes**. Avant de rapporter un problème, s'assurer que les fils sont bien connectés. Il se peut que le problème rapporté ne soit pas résolu avant quelques jours ouvrables, sinon dans la semaine suivante. Dans ces cas, il faut prendre un autre poste de travail disponible dans le local.

Réseau :

L'espace réseau est divisé en plusieurs volumes :

I : Espace Commun : Espace réseau auquel tous les étudiants et les profs ont accès.

U: Remise : Espace réseau où remettre vos travaux (donc, de vous vers les profs)

V: Intranet : Espace réseau où les profs transmettent la documentation (Donc, des profs vers vous)

X et Z : Même espace sous deux noms différents, cet espace est votre espace privé, vous seul y avez accès.

COURS et TRAVAUX (extrait des Règles départementales jointes à tous vos plans de cours)

Politique quant à la présence et participation au cours :

À moins d'avis contraire ou entente spécifique, la présence est obligatoire à tous les cours. Les absences devront être justifiées auprès de l'enseignant et/ou coordonnateur. Un retard peut être considéré comme une absence si l'enseignant n'est pas prévenu de votre présence en classe. Un professeur peu se permettre de refuser l'accès jusqu'à la pause en cas de retard.

Annulation de cours :

Il pourrait arriver qu'un enseignant doive annuler son cours pour cause de maladie, de tempêtes de neige ou autres événements fortuits. Dans la mesure du possible, le Campus communiquera avec les étudiants pour les prévenir d'avance, soit sur Discord et/ou la page du groupe Facebook et/ou par courriel. Les cours sont repris à un autre moment convenu avec l'enseignant et la reprise est annoncée par le même moyen.

Français écrit :

Le Campus ADN se soucie de la qualité du français. La qualité du français écrit est évaluée à raison de 1 % par faute et ce, jusqu'à concurrence de 10 % de la pondération attribuée au travail. Cette politique peut être sujette à changement selon la nature du travail demandé.

Politique quant au respect des échéances :

Tout retard injustifié dans la remise d'un travail entraîne, par jour ouvrable, une perte de 10 % de la note du travail en cause. Après 4 jours ouvrables de retard sans raison valable, tout travail sera refusé par l'enseignant et se verra attribuer la note zéro.

Une mauvaise gestion de temps de la part de l'étudiant ne peut justifier la remise en retard d'un travail.

Plagiat :

Conformément aux documents de Politique Institutionnelle d'évaluation des apprentissages des deux institutions, toute forme de plagiat, de fraude, de participation à un plagiat ou de participation à une fraude entraîne la note zéro (0) pour l'examen ou le travail en cause. Aucune reprise n'est possible dans ces cas.